

InfoLettre de l'ASPPAR

Gers - Promenades de Condom

Éditorial

QUE DU POSITIF ! Des majuscules... une fois n'est pas coutume. Pour moi, je vous avoue que ces deux réunions ont été un moment de pur plaisir. J'aime toujours ce contact avec vous. Samedi, dernier j'ai aimé tout particulièrement l'énergie positive des personnes présentes, leur motivation, leur détermination à se faire entendre. Beaucoup d'idées ont été évoquées... à tel point que les médias ont fini par attribuer à l'ASPPAR certaines propositions !

Et je ne suis pas la seule à être ravie. Je me suis laissée dire que, dans Condom, on en cause beaucoup ! Il ressort deux éléments importants : on ne veut pas de jardin public et on est inquiet... vu le coût exorbitant de ce projet.

Je vous invite à lire notre compte-rendu ci-après. Un autre bulletin suit avec le détail des actions qui vont être menées dans les jours qui viennent.

Vous en souhaitant bonne lecture,
Très cordialement,
Chantal Fauché

Projet des Promenades : réunions publiques du 09 février 2019

Avec le soutien des associations et collectifs partenaires, l'ASPPAR a organisé à Condom le 9/02/19 deux réunions d'information sur le projet des Promenades.

Deux médias locaux ont assistés aux débats auxquels ont participé une soixantaine de personnes.

ASPPAR, La Protection des Arbres
à Sénac, 32450 Séméziès Cachan
Téléphone : +33 (0)5 62 65 47 07
Adresse électronique : asppar@orange.fr
Site : www.asppar.org

Le leitmotiv a été « INFORMER et PARTAGER »

INFORMER

Mme la Présidente de l'ASPPAR a, en ouverture, rappelé que les actions n'étaient pas menées contre la rénovation des Promenades jugée nécessaire mais contre **CE projet** qui, en fait, transforme les Promenades en un jardin public.

Puis, Mme la Présidente a fait le point sur les diverses actions judiciaires engagées. Un accent particulier a été mis sur le non-respect, par le projet, de l'article L350-3 du code de l'environnement sur la protection des alignements d'arbres amenant à la dégradation de l'ensemble patrimonial, urbain et arboré et à la perte des Promenades, monument historique du 18^{ème} siècle.

Mme la Présidente a expliqué l'importance de l'arrêté du 22 octobre 2018 par lequel le maire de la COMMUNE DE CONDOM a délivré à la COMMUNE DE CONDOM le permis d'aménager n° PA 032 107 18 T5001 pour « la rénovation des Allées de Gaulle par l'aménagement d'espaces publics et de stationnement ».

Cet arrêté est important car il donne le feu vert au démarrage des travaux une fois les marchés affectés aux entreprises retenues.

Mme la Présidente a annoncé que l'ASPPAR a engagé un recours au Tribunal Administratif contre ce permis d'aménager le 22 décembre 2018 demandant ainsi son annulation.

Elle a précisé que l'ASPPAR attend, à présent, les documents concernant l'attribution du marché des travaux.

Puis, un échange de question-réponses ouvert a permis de clarifier les informations transmises.

PARTAGER

La voie judiciaire, voie royale : l'assemblée a échangé sur l'opportunité d'un référé suspensif.

La sensibilisation des élus : la voie judiciaire pouvant être longue, l'assemblée a retenu et défini :

* des actions de sensibilisation auprès des élus du conseil municipal, Monsieur le Maire inclus, les rappelant dans cette phase de construction du budget à leur responsabilité (moyens et formes fixés en séance).

* des actions visant à rappeler à l'équipe municipale *l'obligation de motivation*. En effet, l'équipe municipale a l'obligation de motiver sa décision (moyens et formes fixés en séance).

* de rappeler à la majorité municipale son engagement de campagne sur la tenue d'un référendum local pour les projets d'ampleur (moyens et formes fixés en séance)

Les coûts de justice : Mme la Présidente a informé sur les coûts des actions judiciaires et appelé à la solidarité financière.

Mme la Présidente a conclu les réunions en remerciant les participants pour leur engagement actif.

xxxxxxx

Démenti

Le Journal du Gers a écrit que « *L'ASPPAR appelle tous les Condomois et Condomoises à utiliser les cahiers de doléances mis à disposition de la population à la mairie...* »
<https://lejournaldugers.fr/article/32755-dossier-des-promenades>

NON... Je démens formellement cette information. Documenter le cahier des doléances en mairie et participer au débat citoyen du 20 février 2019 a bien été évoqué lors de ces deux réunions mais, aux yeux de l'ASPPAR, cela reste une démarche individuelle et personnelle.

Chantal Fauché, présidente

Un livre

L'effet guérisseur de l'arbre de Clemens G. Arvay publié par Le Courrier du Livre, 2018
www.editions-tredaniel.com

La quatrième de couverture précise que Clemens Arvay est un biologiste autrichien, auteur de nombreux livres sur les rapports entre nous et la nature.

Clemens G. Arvay a découvert que les arbres communiquent avec notre système immunitaire et le renforcent...

Je vous laisse découvrir la suite...